

10 septembre 2021

# Réorganisations à la rédaction : des projets confus qui manquent d'ambition

Au printemps, la direction et la rédaction en chef ont lancé deux projets de réorganisation concernant la rédaction : l'un pour les sports, l'autre intitulé « locales-SR-régions ». La loi oblige la direction à demander l'avis des élus du comité social et économique (CSE). Ceux-ci ont alors mandaté deux cabinets, Syndex (locales-SR-régions) et Secafi (sports), pour les éclairer. Les rapports ont été présentés au CSE les 15 et 16 juillet. Le 22 juillet, les élus du CSE ont rendu deux avis unanimes et négatifs sur ces projets. Avis transmis à l'ensemble des salariés quelques jours plus tard.

Lorsque des élus disent non, il ne s'agit pas de s'opposer par principe aux projets présentés. Sinon, le dialogue social au sein d'*Ouest-France* n'aurait jamais accouché d'accords ou de dispositions profitables aussi bien à l'entreprise qu'aux salariés. Lorsque les élus disent non, ils ne font que représenter, en responsabilité, les salariés qui leur ont accordé leur confiance. Et notamment pour s'opposer, le cas échéant, à des projets qui pourraient mettre à mal les bonnes relations au sein de l'entreprise, les conditions de travail ou, pire, la santé des salariés.

Alors que ces deux projets vont être déployés, retour sur les raisons du vote négatif des élus du SNJ siégeant au CSE.

## Service des Sports : trop de questions sans réponse

Dans le cas du projet « sports », et après l'expertise du cabinet Secafi, les élus ont conclu que les embauches de quinze personnes (toutes n'étant pas à temps plein) étaient insuffisantes au regard des objectifs affichés pour les supports papier et numérique. L'expert avait conclu, *a minima*, à quatre « équivalents temps plein » supplémentaires les besoins nécessaires pour ramener le temps de travail à une certaine normalité. Les élus estiment qu'il faudrait environ dix « équivalents temps plein » pour déployer les nouveaux

formats, en tenant compte notamment du temps de formation nécessaire.

Sans cela, la question des dépassements horaires récurrents (ni rémunérés ni compensés) ne pourra être résolue. Or, au questionnaire de l'expert, une majorité des journalistes des sports dans les départements ont répondu que leur semaine dépassait les 45 heures de travail (les journalistes sont payés sur une base de 39 heures hebdomadaires). Les journalistes des sports au siège estiment leur durée de travail hebdomadaire entre 39 et 45 heures. Avec 70 %

de réponses de salariés en CDI, les chiffres parlent d'eux-mêmes (1).

Cette surcharge de travail structurelle se double d'une réorganisation mise en place durant la période de confinement. Avec, en parallèle, la recentralisation de la mise en page et la réduction de pagination sur le papier pour favoriser de nouveaux efforts sur le numérique et anticiper la fermeture d'une rotative. Le manque d'effectif se ressent à deux niveaux : pas assez de secrétaires de rédaction pour réaliser un volume cohérent de pages sports dans les cahiers du *dOF* et du lundi et, surtout, des tournes de week-ends au siège qui s'alourdiraient encore, alors que la rédaction en chef estime, elle-même, que ces tournes sont déjà trop importantes. La solution préconisée par la DRH ? Recourir à des CDD. Ou comment recréer de la précarité là où les quinze embauches devaient la réduire...

Cette réorganisation se fait au détriment du support papier, qui représente encore 85 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, et ce quel que soit l'investissement humain des équipes pour développer les produits numériques.

Enfin, cette réorganisation se fait en contradiction avec l'accord signé, en 2010, sur l'évolution des organisations et des effectifs de la rédaction qui instaurait, notamment, la décentralisation de la mise en page.

(1) *Pour rappel, les bordereaux déclaratifs de temps de travail sont, à ce jour, le seul moyen de rendre compte à l'employeur de la durée hebdomadaire travaillée. Les élus SNJ ne sauraient que conseiller aux salariés de s'en emparer, même s'il est légalement de la responsabilité de l'employeur de comptabiliser le temps de travail de ses salariés.*

## Les services « Région » en sursis ?

Pourquoi désorganiser des services qui fonctionnent bien ? C'est la question qu'on se pose en essayant de comprendre la logique du projet qui veut « rapprocher » les trois services Région (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) des secrétariats de rédaction des trois départements (14, 35, 44). Dans la version officielle, la réorganisation a pour but de créer trois postes de SR web Région et de permettre aux reporters régionaux « d'aller plus sur le terrain ».

Les postes de SR web sont bel et bien créés, mais les collègues qui y sont affectés sont en fait rattachés aux SR départementaux et ne consacreront qu'une partie de leur temps à valoriser l'actualité régionale sur le web. Une politique véritablement ambitieuse pour développer l'audience sur internet aurait dû conduire à créer des postes de SR web dédiés à 100 %.

Pour ce qui est d'augmenter le temps de reportage, on peine tout autant à trouver l'ambition. Les reporters régionaux continueront d'assurer le remplacement du SR régional les week-ends. Ce qui représentera 26 jours de SR par an chacun, au lieu de 50 jusqu'à présent. Ce sont les SR départementaux qui assureront les remplacements du SR Région les jours de semaine (91 par an par service Région).

Ainsi, le nombre de jours de reportage en plus se limitera à 24 par an et par reporter. En Bretagne, où le projet s'accompagne d'un déménagement du service du siège, à Chantepie, vers la

rédaction locale de la rue du Pré-Botté, on peut déjà calculer facilement que les jours de reportage supplémentaires seront en grande partie mangés par le temps de transport supplémentaire. Aller au centre de Rennes à certaines heures prend entre 30 et 45 minutes. Sans compter que les places de parking prévues se trouveront à 10 minutes de marche de la rédaction... Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Conséquence préoccupante de cette réorganisation : en utilisant le logiciel de mise en page Eidos Prime seulement treize week-ends par an, les reporters régionaux risquent de perdre la maîtrise de cet outil complexe et de se retrouver en difficulté. C'est d'ailleurs pour cette raison que la rédaction en chef a fait, pour le service des Sports, le choix de centraliser la mise en page au siège. « *Parce que l'outil, demande une pratique régulière* », avait expliqué fort justement le chef des sports.

Temps de trajets allongés, mise en insécurité dans l'utilisation d'un outil qu'on ne maîtrise plus, absence totale de concertation avec les principaux intéressés dans l'élaboration du projet, mis en œuvre sans aucune préoccupation des conséquences pour les salariés : ce projet « Région » présente de fortes caractéristiques de facteurs d'accroissement des risques psychosociaux. La direction en est prévenue.

Devant l'entêtement de la REC à le poursuivre (depuis au moins trois ans), sans prendre en compte ces risques et alors que les bénéfices attendus sont très limités, on s'interroge. D'autant plus que la dimension éditoriale de ce projet reste, à ce jour, totalement absente. Est-ce que le but véritable n'est pas tout simplement de réali-

ser, à terme, des économies, en faisant progressivement fondre ces services de reportage, comme a été supprimé, il y a quelques années, le service de Grand reportage des pages générales ? La REC répond que non. Mais elle assure toujours que « non »...

## SR départementaux : une méconnaissance de la charge de travail

Pour les SR départementaux, le projet n'est pas plus clair. Il n'évalue pas la charge de travail réelle, mais uniquement le temps de réalisation des pages pour le journal du lendemain. La contribution au support numérique est complètement occultée alors même que la REC veut emmener tout le monde vers le web, qu'elle considère comme la clé de l'avenir du journal et alors que les SR y consacrent de plus en plus de leur temps...

Pas claire, non plus, la manière dont les SR départementaux vont absorber les journées de SR régionales en l'absence du SR région. Volontariat ? Désignation ? Avec quel effectif ? Pris sur l'effectif SR départemental ? « *Non, promet la REC, du moins jusqu'en décembre.* » Et après ? « *On verra.* » Autrement dit, si on peut charger la barque et que personne ne bronche, on la chargera...

## SR web : des tâches qui « se succèdent, s'entremêlent et se superposent »

Le rapport Syndex remis aux élus du CSE en juillet permet d'objectiver la charge de travail des SR web. Après avoir mené de nombreux entretiens avec certains de ces collègues, les experts mettent les points sur les « i ». Oui, l'entreprise leur en demande beaucoup : le SR des papiers web, bien sûr, mais aussi l'animation des « pages » locales et des réseaux sociaux, la création de contenus spécifiques, la vidéo, l'animation de directs, la participation à des réunions et le rôle « d'ambassadeur » du numérique à destination des localiers et des SR « bi-média »... Tout ça pour une « prime de fonction » très modique, mais sans aucune réflexion sur leur positionnement dans la grille salariale des journalistes.

Un des chapitres du rapport Syndex est titré : « *SR web : un travail qui déborde* ». Le cabinet met notamment l'accent sur la notion « d'interruption des tâches », rappelant que de trop nombreuses « distractions » peuvent entraîner un sentiment de ne pas bien faire son travail, avec un risque de commettre des erreurs qui augmente, et, in fine, « *une charge de travail vé-*

*cue comme plus intense* ». « *Avec la multiplication des tâches, on fait plein de choses en même temps, parfois, on ne sait plus où donner de la tête* », dit ainsi un ou une collègue repris dans le rapport. D'autres pointent l'impossibilité de finir à l'heure prévue et donc, des débordements réguliers, jamais compensés, contrairement à ce que prévoient les règles sur le temps de travail des journalistes.

Face à cette situation que faire ? Le rapport pointe l'insuffisance des moyens humains pour accomplir de manière satisfaisante toutes ces tâches. Au-delà du projet de la direction qui prévoyait l'arrivée d'un ou d'une SR web « région » dans les trois capitales régionales, avec un rôle bien flou, rien pour les neuf autres départements. Tant que la direction n'aura pas répondu aux questions posées par les élus du CSE, sur la base du rapport de Syndex, les journalistes resteront dans une situation inconfortable. Après la période « essuyage des plâtres », il est grand temps que les conditions de travail des SR web s'améliorent.

## Plus de moyens humains dans les agences détachées : oui, mais...

À la fin des années 1990, la direction d'Ouest-France a mis en place, dans les agences détachées, le fonctionnement en binôme avec un ou une cheffe et un second journaliste à 70 %. Dès cette époque, les syndicats de journalistes avaient alerté rédaction en chef et DRH : 70 % d'un temps plein pour le second journaliste, c'était trop juste pour faire face à la charge de travail d'une détachée.

Avec le temps, et l'accroissement des tâches pour le numérique, les choses ne sont pas allées en s'arrangeant, *a fortiori* avec la suppression de postes de secrétaires d'agence, depuis une dizaine d'années. Tout cela est connu de longue date et a été rappelé par Syndex dans le rapport remis, en juillet, au CSE, sur la base des témoignages des journalistes de détachées interrogés. Au fil du temps, la direction avait d'ailleurs fini par reconnaître implicitement cette situation, au moins pour certains sites, faisant passer le second journaliste à 80 % ou 90 %, voire à 100 %.

Le projet de faire passer tous les journalistes des détachées, chefs ou pas chefs, à temps complet est donc une décision qui aurait dû être prise il y a longtemps. Elle devrait permettre plus de travail en commun, le passage des relais ef-

fectués sur du temps de travail et pas sur du temps personnel...

Pour autant, le rapport Syndex relève que cette augmentation des moyens risque fort de se révéler insuffisante, compte tenu de tout ce que l'entreprise demande aux journalistes des détachées : alimenter la chronique locale, sur le web et sur le papier, faire remonter des infos en dep, en région et dans les pages générales, suivre les correspondants du secteur, participer à des réunions, échanger avec le SR, etc. Dans leur avis, les élus du CSE ont souligné : « *Le projet n'évalue pas la charge de travail des locaux dans les agences détachées. Ainsi, l'expertise note que le passage à 2 ETP (équivalent temps plein) dans chaque agence ne permettra pas de résorber les dépassements d'horaires.* » Dit autrement : deux temps complet, c'est un progrès, mais ça ne résoudra pas tous les problèmes, loin de là. Il faudra bien, pourtant, que la direction réfléchisse à la charge de travail dans les détachées et s'interroge sur les attentes de l'entreprise envers les journalistes qui y travaillent. Et qu'elle n'oublie pas ses obligations en matière de santé des salariés, prévue par le Code du travail (art. L4121).

Contactez-nous :

[snj@ouest-france.fr](mailto:snj@ouest-france.fr)

[contact@snj-of.fr](mailto:contact@snj-of.fr)